

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, session 2021

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, au titre de l'année 2021 :

Madame PAILLOUX Marie, maître de conférences hors classe, présidente, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur BERENGUIER Laurent, ingénieur de recherche de première classe, vice-président, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur KARABULUT Yahya Kemal, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris 12 Paris Est Créteil, Creteil.

Madame CHRETIENNOT Véronique, ingénieur de recherche de première classe, Ecole nationale supérieure des sciences de l'Information et des bibliothèques, Villeurbanne.

Madame DEGOUL Sophie, ingénieur de recherche de première classe, Rectorat de l'académie de Clermont Ferrand, Clermont-Ferrand.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 septembre 2021


Le Directeur Général des Services

François PAQUIS